

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024****PROCES VERBAL**Commune de  
**LUMES**

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 16 décembre 2024 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 20/11/2024
3. Tarifs 2025 + loyers
4. Autorisation dépenses d'investissement
5. Contrat de maintenance AXED
6. Encaissement de chèque
7. Convention CAF
8. Convention Conseil Départemental 08 : aménagement RD 33
9. Implantation panneaux entrées agglomération
10. Informations et courriers divers
11. Questions diverses

**Le Maire,  
Olivier PETITFRERE**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 16 décembre 2024 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents** : Messieurs Eric DEREGARD – Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascale LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER.

**Absent excusé** : M. Jean-Pol LEDOCQ qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE

**Absent** : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20/11/2024**

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**


---


**TARIFS 2025 + LOYER**


---

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

<b>Taxe d'Aménagement</b>	2 %		
<b>Aisement</b>	1,02 €		
<b>Location de garage</b>	23,00 € / mois		
<b>Location de benne</b>	50,00 € (végétaux ou gravats) + un chèque de caution de 250 euros à la réservation		
<b>Concession cimetière</b>	* 15 ans	65,00 € du mètre carré	
	* 30 ans	110,00 € du mètre carré	
<b>Concession columbarium</b>	* 15 ans	612,00 €	
<b>Cours d'anglais et d'informatique (forfait 12 H 00) :</b>	Lumes	30,00 €	
	Extérieur	36,00 €	
<b>Cours d'informatique (forfait 4 séances de 1 H 30) :</b>	Lumes	15,00 €	
	Extérieur	18,00 €	

**SALLE DES FETES**

Week-end avec cuisine 300,00 €

Week-end avec cuisine et vaisselle 400,00 €

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera déposé au secrétariat lors de l'état des lieux d'entrée de location de la salle des fêtes.

**BULLETIN MUNICIPAL**

<b>LUMES</b>		<b>EXTERIEUR</b>	
1 Page	200,00 €	1 Page	400,00 €
½ Page	100,00 €	½ Page	200,00 €
¼ Page	50,00 €	¼ Page	100,00 €

**CALENDRIER ANNUEL**

L'encart 20,00 €

**SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

**Pour les familles dont le Quotient familial est supérieur à 750 € :**

**Cantine 6,50 €**

<b>Garderie</b>	* Moins de 30 minutes	0,70 €			
	* de 30 minutes à 60 minutes	1,00 €			
	* Plus de 60 minutes	1,20 €			
	* Dépassement plage horaire	5,00 € le 1 <sup>er</sup> retard 10,00 € le 2 <sup>ème</sup> retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.			

<b>ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>	<u>Lumes</u>	8,00 €			
	<u>Extérieur</u>	9,00 €			

<b>Carte ALSH (demi-journée)</b>	<u>Lumes</u>	* 10 entrées 36,00 € * individuelle 4,00 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées 40,50 € * individuelle 4,50 €
----------------------------------	--------------	---	------------------	---

<b>CLSH</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	9,00 €	7,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	14,00 €	12,00 €
	* Camping	19,00 €	17,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	10,50 €	8,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	15,50 €	13,50 €
	* Camping	20,50 €	18,50 €

**Pour les familles dont le Quotient familial est inférieur à 750 € :**

<b>Cantine</b>	6,50 €
----------------	--------

<b>Garderie</b>	* Moins de 30 minutes	0,60 €			
	* de 30 minutes à 60 minutes	0,90 €			
	* Plus de 60 minutes	1,10 €			
	* Dépassement plage horaire	5,00 € le 1 <sup>er</sup> retard 10,00 € le 2 <sup>ème</sup> retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.			

<b>ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>	<u>Lumes</u>	7,00 €			
	<u>Extérieur</u>	8,00 €			

<b>Carte ALSH (demi-journée)</b>	<u>Lumes</u>	* 10 entrées 31,50 € * individuelle 3,50 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées 36,00 € * individuelle 4,00 €
----------------------------------	--------------	---	------------------	---

<b>CLSH</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	7,00 €	5,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	12,00 €	10,00 €
	* Camping	17,00 €	15,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	8,50 €	6,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	13,50 €	11,50 €
	* Camping	18,50 €	16,50 €

## LOYERS

Pour le loyer des logements communaux de Lumes, il est appliqué l'indice IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 à 144,51 soit une hausse des loyers de 2,47 %.



DELIBERATION

### AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans l'attente de la réalisation du Budget Primitif 2025, au règlement des factures imputées au budget général et articles suivants dans la limite de 25 % des crédits alloués au cours de l'année 2024 :

- 203	Frais d'études	8 000,00 €
- 2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00 €
- 2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
- 231	Immobilisations corporelles en cours	130 000,00 €



DELIBERATION

### CONTRAT DE MAINTENANCE AXED

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la société AXED Portes Automatiques. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, est établi pour une période annuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 310,00 € HT comprenant deux visites annuelles.



DELIBERATION

### ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'encaissement du chèque de la société ORANGE concernant le remboursement d'un trop perçu sur règlement de téléphonie pour un montant de 28,13 €.



DELIBERATION

### CONVENTION CTG - CAF

Cette convention avec la CAF nous permet de maintenir nos activités envers les 3/12 ans à travers le périscolaire et extrascolaire. Ce partenariat nous attribue une aide aux fonctionnements et aux investissements sur une durée de 5 ans. Ce qui représente entre 25 000 € et 30 000 € par an.

Les Conventions Territoriales Globales comprennent trois plans d'actions :

- Maintenir le périscolaire et l'extrascolaire,
- Développer l'accès à la culture à travers les livres (bibliothèque) et les jeux de société (création d'une ludothèque),
- Maintenir notre formation (offre de la formation BAFA pour 4 sessions par an).

La signature de cette nouvelle convention aura lieu ce mercredi 18 décembre à 9 H 30.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et jusqu'au 31 Décembre 2029. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.



DELIBERATION

---

### **CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 08 : AMENAGEMENT RD 33**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, d'engager la municipalité à entretenir les travaux qu'elle réalise sur l'emprise départementale autour de la RD33 du carrefour de Vivier au Court au carrefour Rue Madoulet.

Les membres présents autorisent, par ailleurs, Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



DELIBERATION

---

### **IMPLANTATION PANNEAUX ENTREES AGGLOMERATION**

Il s'agit ici d'intégrer les habitations de la Rue de Mézières à la commune en déplaçant le panneau d'entrée d'agglomération au début du « Globe » en venant de Romery aux environs du distributeur à pizza. Ce déplacement a pour conséquences de limiter la vitesse à 50 km/h sur toute la longueur correspondante et d'ajouter des panneaux d'entrée de commune devant M. et Mme DUEZ, au stop de la RD 5a et aux bretelles d'autoroute. Le Conseil Départemental prend en charge les panneaux sur les RD et la commune ceux des bretelles d'autoroute.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, le changement de positionnement des panneaux d'entrées et de sorties de la commune.

Les points de repères sont :

- RD 5 PR 3 + 850
- RD 5 PR 4 + 310
- RD 5a PR 0 + 030

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

---

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Annick THELIER :

#### CME

Elections du 16<sup>ème</sup> CME : l'élection du nouveau conseil a eu lieu le lundi 9 décembre. Le maire et son adjoint ont été élus le mercredi de la même semaine. Pour cette fois, un seul tour à chaque scrutin a permis de nommer Ambre MALHERBE, maire et Océane MORICEAU, adjointe. Le verre de l'amitié a été offert aux enfants et à leurs parents.

Les enfants du 15<sup>ème</sup> CME se rendront jeudi soir au Galion pour le repas de fin de mandat.

### Permanences des colis de fin d'année

La permanence a eu lieu le jeudi 12 décembre sur une seule journée. Après avoir échangé avec les membres du CCAS en fin de journée, tous ont trouvé la formule bonne et la participation des habitants assez conséquente. Nous pensons donc renouveler ce système l'an prochain. Il nous reste très peu de colis en attente et 2 permanences seront tenues en mairie jeudi et vendredi matin pour les retardataires. Des courriers seront déposés dès demain chez les personnes concernées.

De plus, les habitants ont apprécié car une tasse de café et un morceau de gâteau leur était proposé et beaucoup ont trouvé le geste sympathique. Cela a permis à beaucoup d'entre eux de se rencontrer et de pouvoir converser.

Cette année, nous avons 84 « colis solo » dont 5 colis « maison de retraite » et 75 « colis couple » à distribuer.

### Noël des écoles

Le goûter des enfants aura lieu le mardi 17 décembre après-midi à la SDF. Je remercie les personnes qui ont participé à la préparation des sachets de friandises jeudi dernier, à la préparation de la salle en début d'après-midi et celles qui seront présentes demain pour préparer et servir le goûter aux enfants.

Les élèves de maternelle se sont rendus à La Grandville vendredi matin pour visiter la maison du Père Noël. Les enfants (en petits groupes) ont préparé leur lettre pour commander des cadeaux, rencontrer le Père Noël et les lutins et déguster une gaufre et un jus de fruits. Ils étaient tous très contents et j'ai eu de bons retours des enseignantes. Tous espèrent y retourner l'an prochain !

Les primaires auront une séance cinéma à Charleville le jeudi 20 décembre et je remercie, cette année encore, Laurent qui a de nouveau assuré en me trouvant un transport aux horaires souhaités par la directrice.

Le tirage des grilles de Noël de l'école aura lieu à partir de 17 H 00 le 17 décembre.

### Bus de Noël

Il passera dans la commune le mercredi 18 décembre entre 11 H 00 et midi. Opération organisée par le réseau de bus TAC. Les enfants de l'accueil de loisirs ont fait pour les plus petits des dessins et pour les plus grands des décorations de Noël. Le tout servant à décorer ce bus de Noël qui transporte le Père Noël et normalement en retour des petits cadeaux sont distribués aux enfants.

A l'origine, je les avais contactés car les élus du CME voulaient organiser une collecte afin de récupérer des jouets pour les enfants malades et un bus passait dans les villages pour récupérer les dons. Sauf que cette collecte n'existe plus (les hôpitaux préfèrent des jouets neufs pour des raisons d'hygiène) mais les TAC viennent toujours à la rencontre des enfants en cette période de fêtes. Comme la visite était prévue un mercredi, en accord avec Jennifer, on a pensé en faire profiter les enfants participant au centre de loisirs.

Michaël JACQUES :

Une réunion de la Commission Cadre de Vie/Travaux aura lieu en janvier.

Murielle AMBERT :

### Téléthon

Une bonne soirée Karaoké le vendredi. Peu d'habitants de la commune. Merci à Laurent pour l'animation de cette soirée.

Le samedi, annulation de la marche et de la course pour enfants en raison du mauvais temps.

Peu d'enfants aux activités proposées par Jennifer et Charlotte. Peu de ballons vendus. Merci à elles.

### Repas Nouvel An

Complet (155 personnes inscrites).

Préparation de la salle le lundi 30/12.

### Dates à retenir

- 10 janvier 2025 : Repas des agents
- 17 janvier 2025 : Vœux du Maire
- 19 janvier 2025 : Bike and Run
- 24 janvier 2025 : Repas des élus
- 1<sup>er</sup> février 2025 : Repas spectacle (des années 30 à aujourd'hui)

### Eric DEREGARD :

- Gazette n° 18 en cours de réalisation.
- Distribution cette semaine du calendrier FESTILUMES, MAG et calendrier des ordures ménagères.
- Composteur partagé installé Rue du Pont.
- Retrait le 17 janvier des plantations de l'opération « Plantons des haies » d'Ardenne Métropole (tarif préférentiel). Ces haies seront principalement plantées Rue du Pont.
- Rencontre VDR pour devis « aménagement terrain autour du terrain de football ».
- Propositions reçues d'ID VERDE « parcours sportif + aire de jeux »
- Sapins posés

### Olivier PETITFRERE :

### Finances

- Encaissement de 25,17 € de l'association Les P'tits Loups suite à sa dissolution.
- Versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2024 à hauteur de 12 376 € pour une somme non inscrite au budget.
- Versement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 14 432 € pour un budget prévu de 14 000 €.
- Versement de 24 289 € dans le cadre des amendes de police pour les travaux de la RD 33.
- Accord de la Région Grand Est pour 20 000 € de subvention dans le cadre du Pacte Ardenne pour la rénovation des façades de l'église.

### Divers

- La société FREE, suite au développement de la 5G, va poser une nouvelle antenne sur le mât qu'elle possède sur le territoire communal.
- Après une rencontre avec Ardenne Métropole, la police de l'eau et la commune au sujet du fossé le long de l'habitation de M. DELAFAITE, nous avons reçu l'accord de la DDT pour le curage de ce dernier. Ardenne Métropole prendra en charge ces travaux et l'entretien sera à la charge des propriétaires bornant ce fossé (M. TROYON et M. MATHIEU).
- Le dernier Conseil Communautaire a validé le tarif du prix de l'eau en 2025 : 5,2378 € TTC le m<sup>3</sup>, soit une hausse de 28,53 € par an pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Il s'agit de répercuter une hausse de la redevance à l'Agence Rhin Meuse sans augmenter la part de la communauté d'agglomération.

---

### COURRIERS DIVERS

---

- Remerciements du Syndicat Avicole des Balcons de Meuse pour la subvention exceptionnelle (exposition),
- Remerciements de Mme THIERY Régine et de M. et Mme POTET Claude pour le colis de fin d'année,

- Autorisation d'Ardenne Métropole de débiter les travaux de rénovation de la façade de l'église dans le cadre du Fonds Communautaire Territorial.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Ludivine RIVIERE : problème de stationnement devant l'habitation de M. JUPINET (Grand Rue) soulevé par un élu. Monsieur le Maire rencontrera l'habitant concerné afin de faire le point.

Sylvain LIEBEAUX demande si les travaux « Allée des Jonquilles » sont en rapport avec l'aménagement sécuritaire.

Laurent NICLOUX demande quelques précisions quant à la location de la salle au-dessus de la bibliothèque.

**Suspension de séance de 20 H 42 à 20 H 49.**

---

### FIN DE SEANCE

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 50.

**Prochain conseil municipal : mi-février 2025.**

Le Secrétaire de séance  
Eric DREGARD



Le Maire,  
Olivier PETITFRERE

